

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1042^e séance, tenue le mardi 15 novembre 2011,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Philippe Cambron, M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne

INVITÉ : Mme Marie Hatem, professeure agrégée, Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine (pour la délibération CE-1042-5.13)

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Francine Girard, Mme Hélène Boisjoly, M. Gilles Lavigne, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FAS, M. Laurent J. Lewis; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1042-1

ORDRE DU JOUR

CE-1042-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1041^e séance tenue le 18 octobre 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Relations industrielles); création d'une modalité avec stage
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Relations industrielles)
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Création d'un microprogramme *Dynamiques des relations de travail*
 - 5.4 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Création d'un microprogramme *Gestion de la diversité dans les organisations*
 - 5.5 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Création d'un microprogramme *Gestion stratégique des ressources humaines*
 - 5.6 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Création d'un microprogramme *Perspectives internationales en relations industrielles*
 - 5.7 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Création d'un microprogramme *Santé et mieux-être au travail*

- 5.8 Faculté de médecine — Programme de sciences biomédicales
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Sciences biomédicales); abolition de l'option « Réadaptation »
- 5.9 Faculté de médecine — Programme de sciences biomédicales
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences biomédicales); abolition de l'option « Réadaptation » et « Neuropsychologie »
- 5.10 Faculté de médecine — Département d'administration de la santé
 - Modifications au répertoire de cours de l'option « Gestion de la qualité » (QUÉOPS-i) du programme de M.Sc. (Administration des services de santé)
- 5.11 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive
 - Modifications au répertoire de cours d'études supérieures
- 5.12 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive, et École de santé publique
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé communautaire); création des options « Santé environnementale » et « Générale »
- 5.13 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive, et École de santé publique
 - Création d'un microprogramme *Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction*
- 5.14 Faculté de médecine — Département de pharmacologie
 - Création d'un diplôme complémentaire en Pharmacologie : stages en milieux professionnels
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres - CFIM
 - Création d'un programme *Actualisation de formation en enseignement*
7. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission des études
8. Élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1042-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1041^e SÉANCE

CE-1042-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné : à la page 8, au quatrième paragraphe, la phrase suivante sera ajoutée à la fin du paragraphe : « M. André Ferron convient que l'Université peut offrir deux programmes en neurosciences, et que le caractère multidisciplinaire de tels programmes ne reste pas exclusif au programme relevant de la Faculté de médecine ». Par ailleurs, le document mis en annexe au procès-verbal en sera retiré; l'on convient que les diapositives de présentation pourront être rendues disponibles et versées au dossier séance en tant que documents complémentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1041^e séance tenue le 18 octobre 2011, tel que modifié.

CE-1042-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1042-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1041^e séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1042-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1042-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1042-5

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1042-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.14.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la FAS, Mme Jane Jenson, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.7.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, présente les projets inscrits aux points 5.8 à 5.14. Pour la présentation du projet inscrit au point 5.13, la Commission reçoit Mme Marie Hatem, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine.

CE-1042-5.1

Faculté des arts et des sciences

CE-1042-5.1

École des relations industrielles

- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Relations industrielles); création d'une modalité avec stage

A-33/1042^e/848

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Relations industrielles) proposent une refonte comportant la création d'une modalité avec stage. Les modifications apportées visent l'amélioration de la persévérance et de la diplomation, notamment par la création de nouvelles modalités plus accessibles aux étudiants qui occupent un emploi. Les modifications proposées visent également à mieux organiser les parcours de scolarité pour toutes les modalités, de manière à favoriser l'obtention de la maîtrise en moins de deux ans pour les étudiants inscrits à temps complet. Dans cette perspective, les principales modifications comportent l'ajout d'une modalité avec stage professionnel, la réduction de la scolarité préparatoire (pour tous les programmes de deuxième cycle), celle-ci passant de 30 à 15 crédits, et l'intégration de la modalité avec travaux dirigés, laquelle constitue actuellement une voie de passage pour les étudiants ayant déjà complété le programme de D.E.S.S. La présentation reporte au document A-33/1042^e/848, lequel décrit les modifications afférentes à la structure, au répertoire de cours et au règlement du programme.

M. Raymond Lalande s'informe des raisons du maintien d'une propédeutique de 15 crédits, en remplacement de la maîtrise préparatoire de 30 crédits, alors que d'autres programmes comparables n'appliquent plus cette modalité.

Mme Jane Jenson explique que le maintien d'une modalité de propédeutique apparaît nécessaire en raison de la diversité de la provenance disciplinaire des candidats au programme de M.Sc. La formule retenue reste toutefois moins lourde que la formule antérieure, laquelle comportait 30 crédits complétés à l'intérieur d'une année à temps complet. La modalité la propédeutique permettra de s'assurer que les étudiants du programme disposeront de la préparation adéquate à sa poursuite et à sa réussite. Par ailleurs, les modalités relatives à la propédeutique indiquent que celle-ci peut comporter jusqu'à un maximum de 15 crédits ; dans le cas où des étudiants auront antérieurement acquis certaines des connaissances exigées, des modalités de reconnaissances seront appliquées, et l'étudiant n'aura à compléter que les crédits nécessaires. Une précision est apportée sur le fait que les cours de la propédeutique correspondent aux principaux domaines d'expertise de l'École.

M. Lalande demande si, dans le contexte présenté, un étudiant qui présenterait plutôt une expérience de travail dans un domaine donné pourrait se voir reconnaître des acquis expérimentiels.

Mme Tania Saba précise qu'une telle modalité de reconnaissance peut être envisagée, en complémentarité du dossier académique, mais qu'elle ne s'appliquera pas de manière automatique, considérant que les domaines concernés constituent des expertises de pointe. L'évaluation des composantes du dossier est effectuée par le responsable du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Relations industrielles), à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/848.

CE-1042-5.2

Faculté des arts et des sciences
École des relations industrielles

CE-1042-5.2

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Relations industrielles)

A-33/1042^e/849

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Relations industrielles) visent principalement à supprimer les contraintes à l'admission qui constituent un frein à la capacité d'accueil. Ces conditions sont modifiées de manière à permettre l'admission avec une scolarité préparatoire, par le retrait de l'exigence des deux années d'expérience pertinente. Des modifications sont également apportées à la structure du programme : le nombre de crédits de cours passe de 24 à 21 (le nombre de crédits obligatoires est inchangé à 12, les crédits optionnels passent d'un maximum de 12 à un maximum de 9), et le nombre de crédits alloués au travail dirigé passe de 6 à 9 crédits. La présentation reportée au document A-33/1042^e/849, lequel décrit les modifications afférentes à la structure, au répertoire de cours et au règlement du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (Relations industrielles), à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/849.

CE-1042-5.3

Faculté des arts et des sciences
École de relations industrielles

CE-1042-5.3

- Création d'un Microprogramme *Dynamiques des relations du travail*

A-33/1042^e/850

Les projets inscrits aux points 5.3 à 5.7 font l'objet d'une présentation générale. Ces projets portent sur la création d'une série de Microprogrammes dans des domaines d'expertises en relations industrielles. Ces microprogrammes proposent une formation spécialisée sur les enjeux contemporains des relations du travail dans les milieux de travail et au niveau sociétal (négociation collective, modes de résolution des conflits, gestion partenariale, dialogue social, etc.). L'inscription à l'un ou l'autre de ces microprogrammes peut également constituer la première étape d'un cheminement menant aux programmes de D.E.S.S. ou de Maîtrise en relations industrielles. La structure des microprogrammes proposés comporte 15 crédits de cours de deuxième cycle, répartis de la manière suivante : de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Un nombre de 9 crédits doit être complété dans un bloc de cours spécialisé sur la thématique du microprogramme suivi. Les microprogrammes sont constitués de cours existants.

M. Michel Carrier s'informe des raisons pour lesquelles on a choisi de définir une modalité donnant lieu à la création de cinq microprogrammes formés à partir de cours existants.

Mme Jane Jenson explique que cette démarche s'inscrit dans un travail de réaménagement des programmes d'études de deuxième cycle en relations industrielles. À travers cette

démarche, on a souhaité définir des modalités qui puissent résoudre certains problèmes ou besoins reconnus. Parmi ces éléments, on note la volonté d'accentuer l'attrait pour la poursuite d'études de deuxième cycle pour les candidats du marché du travail. La modalité des microprogrammes permet de donner accès à une formation de deuxième cycle qui pourra être complétée par étapes, tout en donnant accès à une attestation des différentes étapes de la formation, s'il y a lieu. Un autre élément est lié à la volonté de donner aux candidats en exercice la possibilité d'obtenir une qualification ponctuelle, plus avancée, dans une spécialisation donnée, sans avoir à compléter obligatoirement un programme long de deuxième cycle. L'École s'est inspirée du Microprogramme qu'elle offre déjà, en collaboration avec la Faculté de droit, et du succès de ce microprogramme à répondre aux besoins de formation visés.

Mme Tania Saba mentionne que le programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles ne comporte pas d'orientations spécifiques, et constitue un diplôme terminal devant répondre à des exigences précises en regard de l'accès à l'ordre professionnel concerné. Les microprogrammes proposés portent sur des thématiques ou des domaines de spécialisation couverts par le programme de Baccalauréat, et permettent d'améliorer l'attrait des candidats provenant du marché du travail pour la poursuite d'études aux cycles supérieurs.

Se référant plus spécifiquement au Microprogramme *Santé et mieux-être au travail* (point 5.7), M. Raymond Lalande invite la Faculté à préciser les éléments qui permettent de rattacher ce champ d'expertise au domaine des relations industrielles.

Mme Saba explique que le champ *Santé et mieux-être au travail* –auparavant appelé *Santé et sécurité au travail*– constitue un domaine fondateur des relations industrielles ; il apparaît donc légitime d'inscrire cette expertise dans l'offre de formation. Le champ *Santé et mieux-être au travail* est abordé, dans le contexte des relations industrielles, en regard d'une diversité d'aspects et de questions qui s'y rattachent, comme, par exemple, les aspects légaux, ou les questions liées à la gestion et à l'identification des risques, etc. *Santé et mieux-être au travail* constitue un domaine-clé des relations industrielles ; ainsi, une proportion d'environ 20 % des stages effectués en relations industrielles sont complétés dans ce domaine. Mme Jenson précise que bien qu'un programme de D.E.S.S. en santé et sécurité du travail est également offert par l'École, ces deux programmes visent deux clientèles distinctes.

M. Jean-Claude Breton observe que les thématiques de la diversité et de l'internationalisation sont fréquemment évoquées dans les documents relatifs aux Microprogrammes. Considérant que ces thématiques peuvent comporter des éléments religieux, il signale que, bien que la Faculté de théologie et de sciences des religions ne dispose pas de cours spécifiques qui pourraient s'intégrer aux microprogrammes, celle-ci pourrait contribuer aux formations par des interventions ponctuelles dans le cadre des cours appropriés.

Relativement au cours REI 6630-*Mieux-être et promotion de la santé au travail*, figurant dans le Microprogramme *Santé et mieux-être au travail*, M. François Prince signale que le Département de kinésiologie dispose déjà d'un cours sur ce sujet, soit le cours KIN 6848- *Promotion de l'activité physique et de la santé*. M. Prince observe par ailleurs qu'en regard du titre donné au Microprogramme, un seul cours porte spécifiquement sur la problématique de la santé.

Mme Jenson prend note des remarques présentées ainsi que du cours signalé par M. Prince. Elle précise que la structure du Microprogramme présente une composition de base, à laquelle s'ajoute un bloc de cours au choix, donnant la possibilité aux étudiants de suivre des cours provenant d'autres Facultés ou Départements. Le cours signalé par M. Prince pourrait être ajouté à la liste des cours suggérés ; toutefois, elle souhaite s'assurer que ce cours peut recevoir des étudiants d'autres Facultés.

M. Prince confirme cette possibilité. Il ajoute qu'il signalera aux étudiants du Département de kinésiologie la possibilité de s'inscrire à un cours de deuxième cycle de l'École de relations industrielles dans le cadre d'un cours au choix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme *Dynamiques des relations du travail*, à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/850.

M. Giovanni De Paoli observe qu'il serait intéressant que dans le cadre de son mandat, la Commission des études examine les questions relatives aux types de programmes que l'Université souhaite développer et promouvoir ainsi qu'aux relations qu'il y aurait lieu de favoriser entre les Facultés en regard des formules de formation qui seront choisies, notamment afin de mieux déterminer les passerelles et les ouvertures à définir en fonction des particularités des programmes. M. De Paoli explique son intervention par le fait qu'à une certaine étape, on se trouve devant une multitude de formules et d'appellations, laquelle peut donner lieu à une certaine confusion. Dans cette perspective, il évoque la possibilité que la Commission des études exerce son rôle quant à la définition des diverses formules de développement de programmes.

M. Lalande reçoit la remarque présentée. Il mentionne qu'un exercice de planification triennale est actuellement en cours, et que, dans ce cadre, des éléments vont être dégagés sur les études et les programmes. M. Lalande fait part de son intention de porter à l'attention de la Commission des études les questions qui auront été identifiées au cours de cet exercice de planification.

Rappelant l'augmentation importante des effectifs étudiants dont a fait état le recteur dans son allocution à la communauté universitaire, et considérant les développements récents en termes de création de programmes, M. Gilles Trudeau demande si un exercice de vérification a été complété quant aux conséquences de l'augmentation des effectifs étudiants au cours des dix dernières années en regard de la qualité des offres de formation. Considérant l'ampleur observée, M. Trudeau estime qu'il y aurait lieu de vérifier les limites à l'intérieur desquelles l'Université pourra continuer de supporter une augmentation de ses effectifs étudiants.

M. Lalande partage la préoccupation présentée. Il rappelle que certains choix ont été fondés, entre autres, sur des objectifs d'accessibilité, de financement, de diversité des formations, et du souci de répondre adéquatement aux besoins de formation. Il constate la pertinence de considérer à nouveau ces objectifs, en fonction de la situation actuelle. M. Lalande ajoute que le contexte de la planification triennale permettra de tenir compte de ces questions de manière transversale ; dans cette perspective, la Commission des études restera l'instance appropriée pour examiner ces questions telles qu'elles auront été dégagées au terme de l'exercice de planification.

M. Gérard Boismenu convient de l'utilité de l'exercice de planification. Sur la question du développement des programmes, M. Boismenu mentionne que la Faculté des arts et des sciences a été appelée à revoir ses programmes d'études supérieures, lesquels présentaient, dans la plupart des cas, un caractère monolithique et imbriqué dans une formule unique de maîtrise de recherche. Une telle formule n'apparaissait plus appropriée pour une partie des étudiants. La révision de ces programmes a également considéré les problématiques de la diplomation et des modalités de cheminement des études, ainsi que les questions relatives à l'adaptation et à l'adéquation des programmes en lien avec les objectifs de réussite des études. Dans cette perspective, M. Boismenu observe que les objectifs à considérer devraient être définis non plus en termes d'augmentation des effectifs —soit selon une perspective de maximisation—, mais en termes d'adéquation et de réussite, selon une perspective d'optimisation de la formation et des programmes.

M. Roch Chouinard observe que les questions signalées amènent l'institution à s'interroger sur le type de formation qu'elle souhaitera définir pour ses étudiants. Cette question est présentement examinée au niveau du Vice-rectorat aux études, et sera, éventuellement, portée à l'attention de la Commission des études. Plusieurs éléments seront examinés dans ce cadre, dont, par exemple, le niveau des programmes les uns par rapport aux autres (ex. : les niveaux de compétences à atteindre dans un programme de baccalauréat par rapport à un programme de D.E.S.S., etc.).

M. Chouinard mentionne que la documentation disponible concerne davantage les contextes canadiens et européens; l'absence de telles balises dans le contexte québécois oblige à examiner davantage ces aspects.

M. Frédéric Bouchard signale que dans le cadre des discussions attendues à la Commission des études, il y aura lieu de ne pas accentuer la valorisation de l'offre de formation qui a découlé de la création de plusieurs nouveaux programmes, afin de mieux corriger l'image d'inertie de l'institution quant à sa capacité d'adapter rapidement ses programmes à l'évolution des besoins sociétaux et des besoins du marché du travail, qui a prévalu pendant un certain temps.

M. Samir Saul propose de déterminer dès maintenant une date de réunion pour la tenue d'une discussion générale sur les questions signalées.

M. Lalande considère qu'une telle démarche serait prématurée. Il paraîtrait plus approprié d'aborder l'étude de ces questions une fois que l'exercice de planification aura été complété et que les résultats en seront connus, de manière à pouvoir déterminer les sujets de discussion et le cadre de celle-ci. La Commission convient de cette modalité. M. Lalande indique que selon l'état d'avancement de l'exercice de planification, des éléments d'information additionnels pourront être présentés lors de la réunion du mois de décembre.

CE-1042-5.4 Faculté des arts et des sciences CE-1042-5.4
École de relations industrielles
- Création d'un Microprogramme *Gestion de la diversité dans les organisations*

A-33/1042^e/851

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme *Gestion de la diversité dans les organisations*, à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/851.

CE-1042-5.5 Faculté des arts et des sciences CE-1042-5.5
École de relations industrielles
- Création d'un Microprogramme *Gestion stratégique des ressources humaines*

A-33/1042^e/852

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme *Gestion stratégique des ressources humaines*, à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/852.

CE-1042-5.6 Faculté des arts et des sciences CE-1042-5.6
École de relations industrielles
- Création d'un Microprogramme *Perspectives internationales en relations industrielles*

A-33/1042^e/853

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme *Perspectives internationales en relations industrielles*, à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/853.

CE-1042-5.7 Faculté des arts et des sciences CE-1042-5.7
École de relations industrielles
- Création d'un Microprogramme *Santé et mieux-être au travail*

A-33/1042^e/854

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme *Santé et mieux-être au travail*, à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1042^e/854.

CE-1042-5.8 Faculté de médecine CE-1042-5.8
Programmes de sciences biomédicales
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Sciences biomédicales); abolition de l'option « Réadaptation »

A-33/1042^e/855

La modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Sciences biomédicales) comporte principalement l'abolition de l'option « Réadaptation » (cette option a été fermée à l'admission depuis septembre 2010, à la suite de l'implantation du programme de formation en sciences de la réadaptation), la mise à jour de l'offre de cours de certaines options et la révision de la structure de l'option « Recherche clinique » (enrichissement du contenu méthodologique du programme). Le nombre de crédits de cours passe de 15 à 21, et le nombre de crédits alloué à la recherche et à la rédaction du mémoire est diminué de 30 à 24 crédits. Le répertoire de cours est modifié en fonction des objectifs de la réforme; un cours est créé pour le mémoire (SMC 6903, 24 cr.). La présentation reporte au document A-33/1042^e/855.

Mme Dominique Baril-Tremblay signale une préoccupation sur le fait que le nombre de crédits attribué à la recherche et à la rédaction du mémoire soit diminué de 30 à 24, en ce que, bien que le nombre de crédits ait été réduit, la modalité pourrait donner lieu à une augmentation de la charge de travail.

M. André Ferron mentionne que la Faculté de médecine partage la préoccupation présentée. Il signale la pertinence de la question ainsi soulevée, pour laquelle l'on devra déterminer des modalités et des solutions, notamment au niveau de l'encadrement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Sciences biomédicales): abolition de l'option « Réadaptation », à la Faculté de médecine (Programmes de sciences biomédicales), conformément au document A-33/1042^e/855.

CE-1042-5.9	Faculté de médecine Programmes de sciences biomédicales - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences biomédicales); abolition des options « Réadaptation » et « Neuropsychologie »	CE-1042-5.9
-------------	---	-------------

A-33/1042^e/856

La modification proposée au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences biomédicales) porte principalement sur l'abolition de deux options dans le programme : « Réadaptation » et « Neuropsychologie ». L'option « Réadaptation » a été fermée à l'admission en septembre 2010 à la suite de l'implantation du programme de formation en sciences de la réadaptation. L'option « Neuropsychologie » ne répond plus aux besoins de formation recherchés; de plus, une option « Neuropsychologie » est offerte dans le programme en Sciences neurologiques. La présentation reporte au document A-33/1042^e/856.

En réponse à une question présentée par M. Philippe Cambron, M. André Ferron précise que l'option « Sciences neurologiques » ne remplace pas l'option « Neuropsychologie »; il s'agit de deux options distinctes.

En réponse à une question présentée par M. Gérard Boismenu, M. Ferron mentionne que l'abolition des deux options mentionnées ne pénalise aucun étudiant, car il n'y avait pas d'inscription à ces options.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences biomédicales): abolition des options « Réadaptation » et « Neuropsychologie », à la Faculté de médecine (Programmes de sciences biomédicales), conformément au document A-33/1042^e/856.

CE-1042-5.10	Faculté de médecine Département d'administration de la santé - Modification au répertoire de cours de l'option « Gestion de la qualité » (QUÉOPS-i) du programme de M.Sc. (Administration des services de santé)	CE-1042-5.10
--------------	--	--------------

A-33/1042^e/857

La modification au répertoire de cours de l'option « Gestion de la qualité » (QUÉOPS-i) du programme de M.Sc. (Administration des services de santé) vise à actualiser le répertoire de cours de l'option Gestion de la qualité (QUÉOPS-i pour QUalité - Évaluation - Organisation - Performance - Sécurité en santé - International), d'une part afin d'adapter la formation dispensée aux étudiants aux besoins du réseau de la santé, et, d'autre part, afin de mieux refléter la charge de travail de chacun des cours offerts. La banque de cours est modifiée en fonction des objectifs de la réforme (prendre en considération d'éventuelles redites qui n'auraient pas d'intérêts pédagogiques, renforcer certains modules, adapter certains cours aux besoins des étudiants), donnant lieu à l'abolition de trois cours et à la création de quatre nouveaux cours. La présentation reporte au document A-33/1042^e/857.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au répertoire de cours de l'option « Gestion de la qualité » (QUÉOPS-i) du programme de M.Sc. (Administration des services de santé), au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1042^e/857.

CE-1042-5.11 Faculté de médecine CE-1042-5.11
Département de médecine sociale et préventive
- Modification au répertoire de cours d'études supérieures

A-33/1042^e/858

La modification au répertoire de cours d'études supérieures du Département de médecine sociale et préventive vise, notamment, la création de cours directement en lien avec la révision de la structure et de l'offre de cours de l'option « Recherches cliniques » du programme de M.Sc. (Sciences biomédicales). La présentation reporte au document A-33/1042^e/858.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au répertoire de cours d'études supérieures, au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1042^e/858.

CE-1042-5.12 Faculté de médecine— Département de médecine sociale et préventive CE-1042-5.12
École de santé publique
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé communautaire); création des options « Santé environnementale » et « Générale »

A-33/1042^e/858

La modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (santé communautaire) porte principalement sur la création des options « Santé environnementale » et « Générale ». La création de l'option Santé environnementale s'inscrit dans la volonté du Département de santé environnementale et santé au travail et du Département de médecine sociale et préventive de former des professionnels en santé publique qui seront des experts en santé environnementale. Le programme proposé permettra l'acquisition de compétences sur les concepts fondamentaux en santé environnementale, sur les agents chimiques, biologiques et physiques et sur les stratégies et les techniques d'évaluation de ces substances. La nouvelle option permettra aux étudiants de reconnaître les dangers pour la communauté résultant de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et les effets des changements climatiques. Elle permettra l'acquisition de connaissances en toxicologie et analyse du risque, en méthodes quantitatives, en épidémiologie environnementale, dans une perspective populationnelle caractéristique de la santé publique. L'option « Générale » correspond au programme actuel, et en conserve la structure. L'option « Santé environnementale » comporte 35 crédits de cours obligatoires, 4 crédits de cours à option et 15 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé. Le programme est formé de cours existants et d'un cours à créer [MSO 6135—*Environnement urbain et santé publique* (1 cr.)]. La présentation reporte au document A-33/1042^e/859.

M. Roch Chouinard signale que le programme comporte 54 crédits, en raison des contenus de formation à assurer en regard des exigences de l'organisme d'agrément; des discussions sont en cours afin de s'assurer que le programme sera financé complètement.

M. André Dufresne (membre observateur de la Commission et directeur du Département de santé environnementale et santé au travail) souhaite remercier les collègues des Départements concernés pour l'appui manifesté en regard du développement du projet présenté, lequel permettra d'accentuer la visibilité et la reconnaissance des expertises présentes à l'Université dans ce domaine.

M. Giovanni De Paoli signale que la Faculté de l'aménagement sera appelée à participer au programme présenté. M. Dufresne mentionne qu'un projet de développement est envisagé, par lequel on pourrait faire appel aux expertises de diverses Facultés (Médecine, Aménagement, FAS) et de l'École Polytechnique; il se propose d'entamer les discussions sur ce projet au début de l'année 2012.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Santé communautaire); création des options « Santé environnementale » et « Générale », au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine et à l'École de santé publique, conformément au document A-33/1042^e/859.

CE-1042-5.13 Faculté de médecine— Département de médecine sociale et préventive CE-1042-5.13
École de santé publique
- Création d'un microprogramme « Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction »

A-33/1042^e/860

La Commission reçoit Mme Marie Hatem, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine.

Le Microprogramme « Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction » propose une formation à une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées. Le Microprogramme comporte 10 crédits de cours obligatoires, et est composé de cours existants et de cours à créer (le projet comporte la création de quatre cours). La présentation reporte au document A-33/1042^e/860.

La Commission remercie Mme Hatem pour sa présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme « Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction », au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine et à l'École de santé publique, conformément au document A-33/1042^e/860.

CE-1042-5.14 Faculté de médecine CE-1042-5.14
Département de pharmacologie
- Création d'un Diplôme complémentaire en Pharmacologie :
stages en milieux professionnels

A-33/1042^e/861

Le programme proposé de Diplôme complémentaire en Pharmacologie : stages en milieux professionnels vise : la mise en valeur des acquis théoriques; l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel (par exemple, les bonnes pratiques de laboratoire, la cueillette de données et d'informations, l'analyse et l'interprétation critique de données et d'informations recueillies); l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel; l'acquisition d'aptitudes d'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail); le développement, le perfectionnement et la mise en valeur des moyens de communication en usage dans les milieux professionnels (préparation de documents de synthèse, rapports écrits, présentations orales); l'acquisition d'une expérience pratique complémentaire, en vue de faciliter l'insertion professionnelle. Le programme proposé est constitué d'un stage de 15 crédits, et est destiné aux étudiants inscrits aux programmes de M.Sc. (Pharmacologie) ou

de Ph.D. (Pharmacologie). Le projet comporte la création du cours PHL 6920—*Stages en milieux professionnels* (15 cr.). La présentation reporte au document A-33/1042^o/861.

En réponse à des questions présentées, M. André Ferron apporte les précisions suivantes. Les milieux de stage proviendront de compagnies pharmaceutiques mais également d'industries et de compagnies ou d'organismes concernés par la recherche et le développement. L'encadrement des stages dans de tels milieux est déterminé par des modalités précises, dont la préparation de fiches de stages, et la coordination du stage par un co-directeur qui est également un professeur de la Faculté. On prévoit recevoir environ deux étudiants par année, dans le contexte d'un diplôme complémentaire. Le Diplôme complémentaire constitue un programme distinct du programme de M.Sc., et non pas une structure intégrée à celle du programme de Maîtrise; en termes de diplomation, deux diplômes distincts seront émis.

En réponse à une intervention de M. Raymond Lalande sur la formule qui a été retenue (M.Sc. à laquelle on ajoute un Diplôme complémentaire dans le cadre duquel des stages peuvent être complétés, plutôt que l'intégration de stages dans le programme de Maîtrise), M. Ferron indique qu'à cette étape, cette modalité apparaissait plus appropriée. On prévoit examiner la possibilité de développer un programme de Maîtrise pas stages. Par ailleurs, l'éventualité d'intégrer les stages au programme de Maîtrise pose la problématique de la formation scientifique qui doit aussi être couverte par le programme, et qui est également attendue de la part des milieux professionnels. À cette étape, il apparaissait difficile de consacrer 15 crédits du programme de Maîtrise à des stages.

M. Pierre Moreau observe que le programme proposé permettra aux étudiants d'avoir accès aux milieux industriels dans le cadre de leur formation; dans le cas de la pharmacologie, il sera intéressant de cibler certains lieux de stages précis, dont les laboratoires de recherche.

Mme Dominique Baril-Tremblay souligne l'intérêt présenté par le projet en ce qu'il permettra l'acquisition de connaissances des milieux de travail.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Diplôme complémentaire en Pharmacologie : stages en milieux professionnels, au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1042^o/861.

CE-1042-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1042-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente le projet inscrit au point 6.1.

CE-1042-6.1 Faculté des sciences de l'éducation CE-1042-6.1
Centre de formation initiale des maîtres - CFIM
- Création d'un programme *Actualisation de formation en enseignement*

A-33/1042^o/862,862.1

Le programme *Actualisation de formation en enseignement* constitue un complément de formation disciplinaire qui sera destiné exclusivement aux étudiants déjà inscrits au programme de Certificat ou Module en qualification en enseignement, établi afin de répondre aux exigences du MELS en regard des enseignants d'immigration récente—EIR qui souhaitent obtenir le brevet d'enseignement afin d'être légalement qualifiés pour enseigner au Québec. La modalité proposée a été envisagée afin de répondre à des besoins de formation présentés par certains étudiants du programme de Certificat ou Module en qualification en enseignement, pour lesquels des lacunes ont été observées dans la formation disciplinaire (histoire du Québec et du Canada pour l'enseignement en univers social au secondaire; physique, chimie et biologie pour l'enseignement en sciences et technologies au secondaire) et dans le perfectionnement en français écrit et oral (v. la justification du projet, page 1 du document de présentation). Les cinq cours prescrits par le MELS dans le cadre du programme de Certificat ou Module

portant sur le système scolaire québécois, la gestion de classe et l'adaptation de l'enseignement aux élèves en difficulté, l'évaluation des apprentissages, la connaissance générale des programmes et la planification de situations d'apprentissage, ceux-ci ne couvrent pas la formation sur les contenus à enseigner. Le programme *Actualisation de formation en enseignement* ne sera donc ouvert qu'aux étudiants admis au Certificat ou au Module. Comme ce programme vise à répondre aux besoins additionnels de formation des candidats, il pourra être de longueur variable, jusqu'à un maximum de 30 crédits, selon l'ampleur de ces besoins. Les étudiants du Module et du Certificat pourront y choisir parmi six blocs de cours à option, avec l'aide d'une personne-ressource spécialiste de leur discipline, les cours complétant le mieux leur formation en enseignement du français, des sciences et des technologies, des mathématiques et de l'univers social, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation, ainsi qu'en langue française. Les cours qui figurent dans les blocs 70A à 70D du programme proposé appartiennent tous à des programmes de formation initiale des maîtres. Une attestation d'études sera attribuée pour les cours réussis sans toutefois que ces résultats n'entrent en compte dans le calcul de la moyenne obtenue dans le programme d'origine (Module ou Certificat). La présentation reporte au document A-33/1042^e/862.

En réponse à une question, il est précisé que la modalité d'actualisation n'est aucunement obligatoire et est suivie sur une base volontaire. Par ailleurs, la modalité a été proposée en réponse à des besoins exprimés par les étudiants du programme de Certificat et du Module.

M. Christian Blanchette signale que la Faculté de l'éducation permanente a entamé des discussions avec l'École Polytechnique et avec d'autres Facultés, en vue du développement d'un programme de formation linguistique s'adressant à des populations immigrantes. Il mentionne l'intérêt de la FEP à participer au développement d'offres de formation dans ce domaine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme *Actualisation de formation en enseignement*, au Centre de formation initiale des maîtres—CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1042^e/862.

CE-1042-7

COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

CE-1042-7

- Recommandations relatives à la nomination de membres à des Comités de la Commission des études

A-33/1042^e/863

Le président du Comité des nominations de la Commission des études, M. Jean-Pierre Blondin, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études, telles consignées au document A-33/1042^e/863.

M. Michel Sarra-Bournet souhaite porter à l'attention de la Commission d'évaluer la possibilité d'ajouter, dans la composition de la Sous-commission du premier cycle, un poste qui serait réservé à un chargé de cours. M. Raymond Lalande mentionne qu'une telle proposition pourrait être déposée en séance, ou faire l'objet d'une proposition formelle qui sera présentée à la Commission. M. Sarra-Bournet indique qu'il souhaitera, éventuellement, présenter prochainement une proposition en ce sens à la Commission des études. M. Lalande comprend que la Commission pourra examiner la question de la composition de la Sous-commission du premier cycle lors d'une séance ultérieure.

M. Pierre Moreau mentionne que le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire a reçu un mandat sur l'évaluation de la composition des comités de l'Assemblée. Dans ce cadre, un sondage sera transmis aux membres de la communauté universitaire. Il signale que l'on pourrait, éventuellement, évaluer la pertinence d'appliquer une démarche semblable en regard de la composition des comités de la Commission des études.

En réponse à une question présentée par M. Jean-Claude Breton, M. Blondin indique qu'habituellement, un mandat peut être renouvelé une fois. Ainsi, dans ses recommandations, le Comité des nominations s'en tient à une limite de deux mandats consécutifs.

M. Blondin signale qu'à la suite de la réunion du Comité des nominations, celui-ci a été informé qu'un autre poste était devenu vacant au Comité de l'interdisciplinarité, à la suite de la démission de M. Claude Lessard, qui a pris sa retraite de l'Université. Afin de combler ce poste, M. Blondin propose de présenter en séance la recommandation afférente. M. Roch Chouinard propose la candidature de Mme Vardit Ravitsky, professeure adjointe au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine. La Commission convient de considérer cette recommandation.

Mme Maude Marquis-Bissonnette indique que la personne à recommander pour la nomination d'un membre étudiant des cycles supérieurs au Comité de l'interdisciplinarité est Mychel Pinault (et non Dominique Baril-Tremblay); la Commission prend note de la modification quant à la personne à proposer à ce poste, et convient de considérer cette recommandation.

La Commission procède aux nominations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

- Madame Karine Bates (professeure adjointe au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences),
- Monsieur Jean-Pierre Marquis (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Danielle Pinard (professeure titulaire et vice-doyenne à la Faculté de droit),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Madame Nadège Alonso (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente),

comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012.

Au Conseil des études de premier cycle :

- Monsieur Luc Duhamel (professeur agrégé au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences),
- Monsieur Michel Lavallée (professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine),
- Monsieur Bruno Poellhuber (professeur adjoint au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Monsieur Daniel Valois (professeur titulaire au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Madame Monique Kirouac (vice-doyenne aux études de la Faculté de l'éducation permanente),
- Madame Pascale Lefrançois (professeure titulaire et directrice [Centre de formation initiale des maîtres] et vice-doyenne à la Faculté des sciences de l'éducation),

comme membres [*catégorie Vice-doyens ou responsables de programmes de premier cycle*], pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Monsieur Philippe Cambron (étudiant au Département de physique la Faculté des arts et des sciences),

comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012.

À la Sous-commission des études supérieures :

- Monsieur Denis Deblois (professeur titulaire à la Faculté de pharmacie),
- Monsieur Guy Lefebvre (professeur titulaire à la Faculté de droit),
- Madame Josette Noël (professeure agrégée au Département de physiologie de la Faculté de médecine),
- Madame Louise Potvin (professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014.

Au Comité institutionnel d'évaluation des programmes :

- Monsieur Jocelyn Forget (chargé de cours et responsable de formation professionnelle au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),
- Monsieur Michel D. Laurier (professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Madame Claude Mailhot (professeure titulaire à la Faculté de pharmacie),
- Monsieur Samir Saul (professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Monsieur Philippe Cambron (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences),

comme membre étudiant de premier cycle, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012;

- Monsieur Sylvain Dubé (étudiant au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation),

comme membre étudiant des cycles supérieurs, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012;

- Monsieur Denis Sylvain (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente),

comme membre étudiant provenant de la Faculté de l'éducation permanente, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012.

Au Comité de l'interdisciplinarité :

- Madame Julie Gosselin (professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine),

- Madame Monique Kirouac (vice-doyenne à la Faculté de l'éducation permanente),
- Madame Marie Marquis (vice-doyenne à la Faculté des études supérieures et postdoctorales),
- Madame Vardit Ravitsky (professeure adjointe au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine),

comme membres, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2015;

- Monsieur Philippe Cambron (étudiant au Département de physique la Faculté des arts et des sciences),

comme membre étudiant de premier cycle, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012;

- Monsieur Mychel Pineault (étudiant au Département de physique la Faculté des arts et des sciences),

comme membre étudiant des cycles supérieurs, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2012.

CE-1042-8 ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DES NOMINATIONS CE-1042-8
DE LA COMMISSIONS DES ÉTUDES

A-33/1042^o/864

Se reportant à la lettre déposée en séance (document A-33/1042^o/864), le secrétaire général mentionne qu'à la suite de l'appel de suggestion de candidatures tenu auprès des membres de la Commission des études, en vue de l'élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études, une seule candidature a été transmise, soit celle de M. Frédéric Bouchard; M. Bouchard est donc élu par acclamation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Monsieur Frédéric Bouchard (professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) membre du Comité des nominations de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014, mais ne dépassant pas son mandat comme membre de la Commission des études.

CE-1042-9 AFFAIRES DIVERSES CE-1042-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1042-10 PROCHAINE SÉANCE CE-1042-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 décembre 2011, à 14 heures.

CE-1042-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1042-11

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 13 décembre 2011 – délibération CE-1043-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot